



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Création d'un musée de la résistance juive en France

Question écrite n° 2197

Texte de la question

M. Hadrien Clouet appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur l'opportunité de créer un musée de la résistance juive en France. Traqués et menacés en tant que Juifs par les autorités d'occupation et de collaboration dès 1940, des milliers d'entre elles et d'entre eux ont choisi la Résistance, pour leur liberté propre, celle d'un continent et de l'humanité entière. Ces combats ne sauraient, évidemment, être réduits à l'idée d'une identité juive univoque. Mais dans la diversité de leurs motivations comme de leurs modes d'action, cette identité partagée ne doit pas être oubliée. Par l'engagement pour la défense d'une communauté, d'une culture, d'une identité, par l'engagement politique et philosophique de celles et ceux qui, même à distance, avaient cette identité en partage ; par la lutte pour l'entraide et la solidarité ou par la lutte armée intérieure et extérieure, les Juives et Juifs de France, français et étrangers, réunis dans la résistance et les actions clandestines, ont grossi les bataillons du combat pour la liberté. Ceux-là, poussés par nécessité dans la clandestinité qu'imposaient la surveillance et la traque des bourreaux nazis et vichystes, furent largement surreprésentés dans les mouvements de Résistance. Cet acte quotidien de l'entraide, cette lutte clandestine, des FTP-MOI du groupe Manouchian ou de l'Armée juive et de son organisation de combat, animée depuis Toulouse et reconnue par le Comité de la libération nationale, doivent, tous, être honorés. Dans sa pluralité d'expression, la résistance livrée par les compatriotes juifs et par des Juifs étrangers durant l'Occupation est un jalon fondamental. Trahis par les autorités de la patrie qui les avait vus naître ou qu'ils et elles croyaient être un refuge, celles et ceux dont Aragon rappellera, pour la honte et la mémoire des Français, que « nul ne semblait les voir Français de préférence », font obligation à la France par leur sacrifice. L'obligation de se souvenir parce qu'ils et elles sont la dignité commune des Français et parce que leur combat conteste radicalement plusieurs thèses antisémites. Le mythe erroné d'une passivité des Juifs face à leur extermination est un poncif d'extrême-droite : il vise à reporter sur les victimes une part de la responsabilité du génocide, disculpant les nazis et leurs auxiliaires. Toute intervention publique en faveur de la mémoire de la résistance des Juives et Juifs de France est donc un devoir républicain en même temps qu'il fait œuvre de lutte contre l'antisémitisme. Plusieurs initiatives ont d'ores et déjà été prises dans le pays. Le Mémorial de la Shoah accompagne nombre d'expositions sur le sujet. Récemment, le Musée de la Résistance en ligne a consacré une exposition virtuelle aux Juifs « résistants et combattants ». Diverses collectivités ont érigé des mémoriaux ou apposé des plaques pour entretenir le souvenir de leur lutte. Nombre d'associations juives organisent des recueils ou des visites guidées des lieux de mémoire. Il est temps que la Nation s'engage à leur suite dans la mise en place d'un musée d'État rendant hommage et exposant l'action héroïque de l'intégralité des résistants juifs en France, quelles que soient leurs convictions politiques, leur nationalité et leurs organisations de rattachement. Il lui demande donc de se prononcer sur cette question.

Texte de la réponse

La politique mémorielle menée depuis la Libération a toujours privilégié une approche unitaire et indivisible du souvenir et de la célébration de la Résistance. Elle célèbre l'unité du pays dans son combat contre l'occupant. La somme des sacrifices consentis par les différentes organisations et réseaux permet à la France de combattre l'occupant. C'est, de fait, cette unité dans le combat qui est célébrée. Le parcours des résistants juifs est ainsi

rappelé dans les différentes expositions permanentes des musées dédiés au second conflit mondial et à la Résistance. La reconnaissance de la Nation à l'égard de tous ceux qui ont résisté à la barbarie nazie, quelles que soient leurs engagements politiques, leurs convictions religieuses, leur nationalité ou leur organisation de rattachement, est ainsi pleinement reconnue et transmise. Cette reconnaissance prend de nombreuses formes (commémorations nationales, cérémonies, expositions, publications, soutiens financiers apportés par le ministère des armées aux nombreuses initiatives en la matière des collectivités territoriales, associations, fondations, etc...). La richesse des initiatives en la matière est un gage pour ne jamais oublier.

Données clés

Auteur : [M. Hadrien Clouet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2197

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 octobre 2022](#), page 4629

Réponse publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3089